



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet

Direction des sécurités

Service interministériel de défense
et de protection civiles
Bureau de la prévention

Affaire suivie par : Luc THOUVENOT
Tel : 04 .50.33.61.19.

Mél : pref-artifices@haute-savoie.gouv.fr

BON DE COMMANDE

Décret n° 81-972 du 21 octobre 1981 modifié, articles 5, 5-1 et 12
Arrêté du 3 mars 1982 relatif à l'acquisition des produits explosifs

Document à remplir et à faire viser par l'unité de gendarmerie ou le service de police du lieu d'emploi
qui le transmettra ensuite, avec son avis, à la préfecture (adresse mél ci-dessus)

I. A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

(Il ne peut pas être délivré à la même personne plus de deux bons de commande par an)

DEMANDEUR

NOM :

PRENOMS :

ADRESSE :

FOURNISSEUR

NOM ET ADRESSE DE LA SOCIETE :

.....

CARACTERISTIQUES DES PRODUITS EXPLOSIFS

Désignation(s) (1) :

Classification(s) (2) :

Quantité(s) :

Usage projeté :

(1) Désignation administrative et éventuellement nom commercial
(2) Classe de conservation

Date, signature et cachet de l'entreprise :

A remplir lors de la livraison

Le demandeur présente trois exemplaires au fournisseur. Celui ci mentionne la date de livraison et il conserve un exemplaire pendant un an.

Date de livraison:

Signature et cachet:

II. A REMPLIR PAR LES SERVICES DE POLICE OU DE GENDARMERIE DU LIEU D'EMPLOI

Date de dépôt de la demande: Avis du service :

Signature et cachet:

Au plus tard à l'expiration du délai de validité du bon, le demandeur renvoie un des deux exemplaires à la gendarmerie de réception.

Date de renvoi par le demandeur:

Date de réception:

III. A REMPLIR PAR LA PREFECTURE DU LIEU DE L'EMPLOI

Autorisation accordée le :

Autorisation refusée le :

Autorisation valable jusqu'au :

Pièces à joindre à la demande :

Copie des habilitations à l'emploi, CPT et CNI des artificiers en charge des travaux de minage
Acceptation de reprise en consignation du fournisseur des produits explosifs

